



Numéro : 2026-02

Décision du maire

En vertu du projet de loi 3, *Loi de 2022 pour des maires forts et pour la construction de logements*, modifier la *Loi de 2001 sur les municipalités*,

je, Mark Sutcliffe, maire de la Ville d'Ottawa, approuve par les présentes les règlements suivants adoptés à la réunion du 28 janvier 2026 du Conseil municipal d'Ottawa, en vertu de l'alinéa 284.11(4)(a)(i) de la *Loi de 2001 sur les municipalités* :

- tous les règlements promulgués en application de la motion de présentation de règlements (point 21 de l'ordre du jour de la réunion du Conseil);
- le Règlement de ratification (point 22 de l'ordre du jour de la réunion du Conseil).

Fait à Ottawa le 28 janvier 2026.

Original signé par

Mark Sutcliffe

Signature du maire

Mark Sutcliffe